



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 14 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Lana CUETO (soc.) en qualité de membre suppléante de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'un candidat par M. Samuel De Vargas, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

M. Serge TALLA (soc.), comme membre suppléant de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze janvier deux mille vingt-cinq.

Le président



Le secrétaire



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 14 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Johann DUPUIS (EàG) en qualité de membre de la Commission permanente des finances ;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Johann DUPUIS, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

Mme Lana DAMERGI (EàG), comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze janvier deux mille vingt-cinq.

Le président



Le secrétaire



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 14 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/32 de la Municipalité, du 19 septembre 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit d'étude de CHF 2'895'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture, d'ingénierie et d'architecture paysagiste et pour les études jusqu'à la fin des appels d'offres pour la création d'une extension du collège de Béthusy comprenant un accueil parascolaire multi usages de 72 places (7P-11S), deux salles de gymnastique VD2 et une bibliothèque scolaire ;
2. de balancer le compte d'attente n° 35101002700 sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'octroyer un crédit d'étude et d'investissement de CHF 2'185'000.- en vue de l'installation et de la location d'un pavillon provisoire (containers) pour la création d'un accueil parascolaire multi usages de 72 places (7P-11S) et de classes provisoires durant la période transitoire des études et des travaux d'extension ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs au crédit mentionné sous chiffre 1 sur la rubrique 390 du Service des écoles et du parascolaire ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 du Service des écoles et du parascolaire.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze janvier deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 14 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/29 de la Municipalité, du 4 juillet 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) de superficie, d'une emprise de 2'774 m², sur le bien-fonds n° 3'072 de la commune du Mont-sur-Lausanne, inscrit au profit de la société JK2 S.A.. Le DDP sera inscrit pour une durée de 70 ans, avec un prix unitaire de CHF 450.-/m² de terrain et un taux de rente de 5%, conduisant au paiement d'une rente unique arrondie à CHF 1'268'000.- (un million deux cent soixante-huit mille francs suisse), ces opérations étant conditionnées à l'entrée en force du permis de construire pour le projet de la société JK2 S.A. ;
2. d'autoriser la Municipalité à céder le bien-fonds n° 3'208 de la commune du Mont-sur-Lausanne, d'une surface de 816 m², à la Commune du Mont-sur-Lausanne, pour le prix de CHF 200'000.- (deux cent mille francs suisses) ;
3. d'accepter la comptabilisation de CHF 200'000.- (deux cent mille francs suisses) dans les comptes de fonctionnement du Service de l'eau, au titre de bénéfice de l'opération.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze janvier deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 14 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2023/45 de la Municipalité, du 21 septembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Joël Teuscher et consorts : « Livraisons écologiques et sociales pour les plus fragiles et dans tous les commerces » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Casiers solidaires ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze janvier deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 14 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Olivier MARMY : « Pour des candélabres polyvalents au service de la mobilité électrique » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze janvier deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 14 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Ilias PANCHARD : « Création d'un Conseil consultatif des personnes handicapées » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze janvier deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 14 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Sara Gnoni et consorts : « *Pour la création d'une assemblée citoyenne lausannoise pour une politique climatique juste, efficace et ambitieuse* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze janvier deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 14 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Ilias Panchard : « *Déposer plainte contre la police...à la police ? Pour une instance réellement indépendante en matière de plaintes* »;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze janvier deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 14 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Franziska Meinherz : « *Un fonds de soutien pour les contestations de loyer* »;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze janvier deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 14 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Ilias Panchard : « *Projet pilote pour une police de proximité sans arme à feu* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze janvier deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :